**7.4.7 Fiche de données sécurité ou FDS**

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à fournir aux utilisateurs à titre professionnel ou commercial de substances ou préparations dangereuses, les données physico-chimiques, toxicologiques et écologiques ainsi que les techniques de sécurité, nécessaires à leur mani- pulation et les recommandations relatives à leur utilisation. Ces données sont indispensables pour prendre les mesures visant à protéger la santé, à assurer la sécurité sur le lieu de travail et à protéger l’environnement.

L'établissement doit disposer en tout temps de l'ensemble des fiches de données de sécurité (FDS) des produits qu'elle stocke ou utilise. Ces fiches sont remises gratuitement par les fournisseurs. Les responsables doivent être au courant des dangers, des recommandations et des mesures de précautions contenues dans ces documents. Ces informations doivent régulièrement être transmises aux utilisateurs afin qu'ils les prennent en compte dans leur activité. Les FDS doivent être disponibles en tout temps pour n'importe quel utilisateur, de même que pour les médecins ou secouristes.

Ces FDS sont fréquemment mises à jour (parfois chaque année). Il y a donc lieu de demander régulièrement aux fournisseurs les dernières versions.

Les prescriptions générales relatives à la fiche de données de sécurité figurent aux art. 18 à 24 de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ordonnance sur les produits chimiques, OChim, RS 813.11).

**16 points réglementaires et obligatoires composent le contenu des fiches.**

1. Identification du produit chimique et de la personne physique
	* Identification de la substance ou du mélange et directive
	* Utilisations de la substance/mélange
	* Identification de la société/entreprise
	* Numéro de téléphone d'appel d'urgence
2. Identification des dangers
	* Description des principaux effets néfastes physico-chimiques pour la santé humaine et pour l'environnement
	* Symptômes liés à l'utilisation et aux mauvais usages raisonnablement prévisibles de la substance ou du mélange
3. Information sur les composants
	* Composition générale
	* Informations sur les produits qui composent la substance et qui sont dangereux
	* Informations sur les produits qui composent la substance et qui ne sont pas dange- reux
	* Classification des produits susmentionnés
	* Numéros d'enregistrement (REACH, CAS, EINECS, ELINCS, ...) et le nom IUPAC
	* Nature des composés qui doivent rester confidentiels
4. Description des premiers secours en urgence
5. Mesures de lutte contre l’incendie
	* Indications des règles de lutte contre un incendie déclenché par la substance/pré- paration ou survenant à la proximité de celle-ci
6. Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles
	* Précautions individuelle
	* Précautions pour la protection de l'environnement
	* Méthodes de nettoyage
7. Précautions de stockage d’emploi et de manipulation
	* Manipulation
	* Stockage
	* Utilisation(s) particulière(s)
8. Contrôle de l’exposition des travailleurs et protection Individuelle
	* Valeurs limites d'expositions
	* Contrôle de l'exposition
9. Les propriétés physico-chimiques
	* Informations générales
	* Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement
	* Autres informations
10. Stabilité du produit et sa réactivité
	* Conditions à éviter
	* Matières à éviter
	* Produits de décomposition dangereux
11. Informations toxicologiques
12. Informations écologiques
	* Ecotoxicité
	* Mobilité
	* Persistance et dégradabilité
	* Potentiel de bioaccumulation
	* Résultat de l'évaluation PBT (Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environ- nement)
	* Autres effets nocifs
13. Considérations relatives à l’élimination
14. Transport
	* Liste des numéros ONU
	* Classe
	* Nom d'expédition
	* Groupe d'emballage
	* Polluant marin
	* Autres informations utiles
15. Informations réglementaires
16. Autres informations